

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE D'ILE DE FRANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Ile de France du 26 novembre 2021, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Ile de France et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 26 novembre 2021 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

WAWA	Jean Serge
BARBOSA	Nelson

Absents

DIOP	Patrick
FALL	Mamouth
FERDI	Farid
FOUFA	Raouf

Questions :

1- M. Cheick Boubacar TOURÉ était un agent cynophile qui a signé un avenant agent ADS suite au décès de son chien le 12 décembre 2020. Depuis le 23 juin 2021, il a un nouveau chien et Challancin CPS a investi en lui payant sa VAE afin qu'il renouvelle sa carte professionnelle avec son nouveau chien. Aujourd'hui, il est en conformité avec le CNAPS et il a exercé en qualité d'agent cynophile en octobre 2021. Il pensait que l'entreprise allait lui proposer un avenant afin qu'il retrouve sa qualification d'agent cynophile mais il a été planifié en ADS au mois de novembre 2021.

Pour ces vacances du mois d'octobre en qualité d'agent cynophile il n'a eu ni prime de chien, ni transport chien, ni prime différentielle.

- La section SNEPS-CFTC souhaite qu'un rattrapage de ses primes de chien, de transport chien et différentielle sans délai.
- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir quand l'entreprise CPS va proposer un avenant d'agent cynophile à M. TOURÉ Cheick Boubacar.

Réponse de la Direction : Le salarié n'a en effet pas perçu ses primes pour le mois d'octobre. Une régularisation va être effectuée sur la paie de novembre.

En ce qui concerne son avenant la Direction n'a pas de poste pérenne à lui proposer en tant qu'agent cynophile. Si la situation évolue la Direction n'hésitera pas à lui faire un avenant.

2- M. Cheick Boubacar TOURÉ demande à son encadrement depuis le mois d'octobre à avoir un nouveau badge professionnel avec le numéro de sa nouvelle carte professionnelle mentionnée dessus. On lui répond que la machine est en panne. Or, il exerce actuellement avec un badge dont le numéro est différent de celui de sa carte professionnelle.

- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir quand le nouveau badge professionnel sera transmis à M. TOURÉ Cheick Boubacar.

Réponse de la Direction : Un nouveau badge va être transmis semaine 49

3- M. Youssef BESSAI ne reçoit plus son remboursement transport depuis avril 2019, pourtant il fournit son attestation annuelle et il l'a signalé à son encadrement qui a fait des réclamations.

Il n'a jamais eu de retour à ces réclamations.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que la situation de M. BESSAI soit régularisée sans délai.

Réponse de la Direction : Une régularisation sera faite sur la paie de novembre d'avril 2019 à avril 2021. Le salarié doit nous fournir une nouvelle attestation annuelle débutant en mai 2021.

4- M. André BESACIER était un agent CPS qui a été repris par la société OCTOPUS, il a fait plusieurs réclamations pour deux vacances qui ne lui ont jamais été payées (les 29 et 30 septembre sur le garage d'Argenteuil). Il y a eu des recherches de faite par le service DRH, Mme GRIBOVAL et sa situation devait être régularisée par chèque. Or, il n'a été régularisé que de 17 heures. Il lui manque 7 heures puisqu'il travaillait de 19h00 à 07h00.



Il n'y a rien à voir avec une reprise du site par OCTOPUS, puisque ce site n'a pas été repris par la nouvelle société.

- La section SNEPS-CFTC souhaite qu'un nouveau chèque correspondant à ces 7 heures manquantes soit fait à M. BESACIER.

Réponse de la Direction : Un chèque va être fait à Monsieur BESACIER afin de régulariser sa situation. Le chèque sera disponible semaine 49

5- M. Gaoussou DIABY exerce en qualité d'agent itinérant sur le secteur MARDI. Il a un contrat de travail agent cynophile et ne plus la prime différentielle (différence entre agent cynophile et itinérant) depuis janvier 2021.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que la situation de M. DIABY soit régularisée sans délai.

Réponse de la Direction : Le rappel a été mis en place sur son bulletin du mois de novembre 2021.

6- M. BOUDOUR Slimane a été en congés de paternité du 19 septembre 2021 au 09 octobre 2021 et n'a rien perçu de la part de la CPAM. La CPAM lui aurait indiqué que CPS aurait fait des erreurs concernant ses dates de congés de paternité sur le document transmis.

Aujourd'hui M. BOUDOUR est confronté à une perte de salaire importante en septembre et en octobre.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que la situation de M. BOUDOUR soit régularisée sans délai.

Réponse de la Direction : Les dates transmises à la CPAM sont bien correctes.

L'accusé de dépôt de la demande de congé paternité a été transmis au salarié afin celui-ci puisse le présenter à la CPAM.

Dernier point - La section SNEPS-CFTC souhaite remercier le service DRH et M. NAQUIN pour leurs interventions dans le dossier de Mme DEMBELE Fatoumata.

NIMAGA Fatimata
RRH

CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE
S.A.S. Capital 100 000 €
9-11 Avenue Michelet - 93400 SAINT-OUEN
Tel. 01 41 66 66 41 - Fax : 01 41 66 66 43
URSSAF 116000001341152395
R.L.S Bobigny : 341 152 395 - SIRET : 341 152 895 00032
AUT : 093-2114-04-24-20150339913